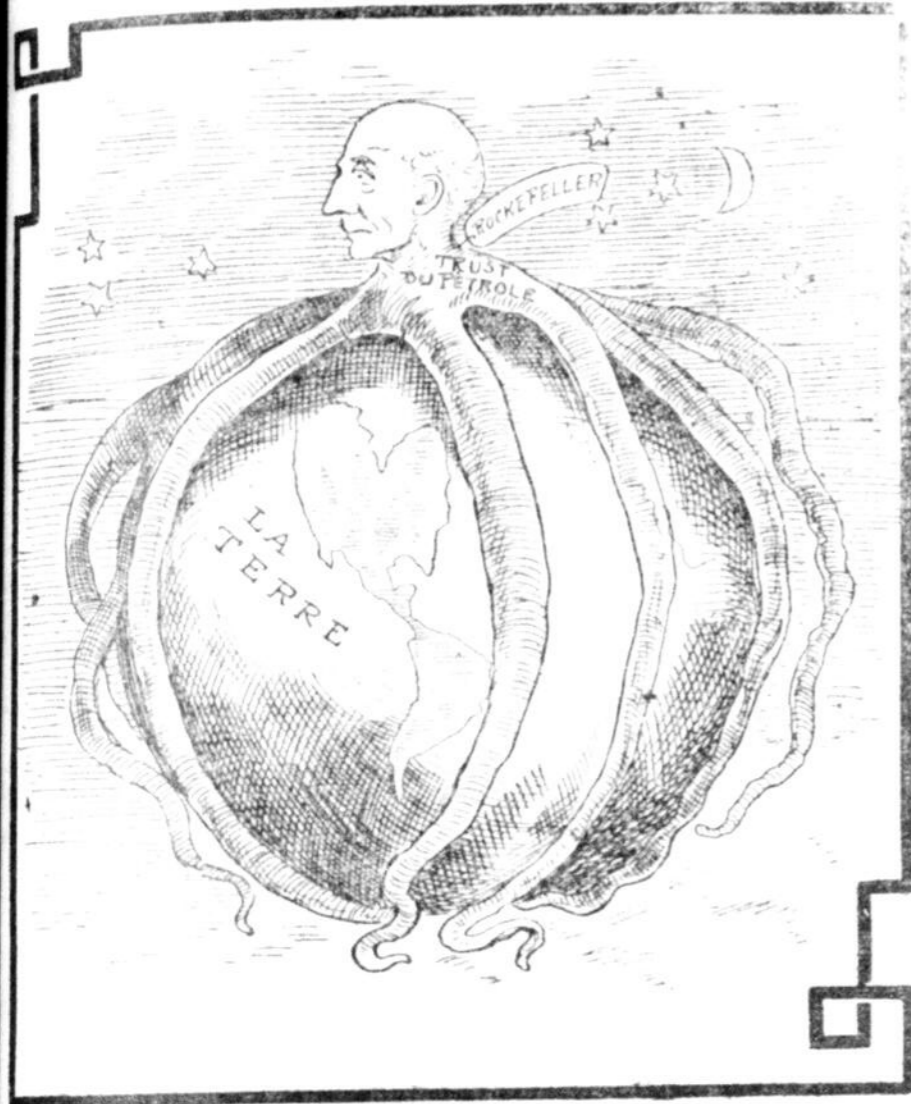


# LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.



Extrait du "Minneapolis Times".

## LE MONDE PRIS DANS SES SERRES

Rockefeller étant le maître absolu des trusts, nulle part sur le globe on ne peut échapper à sa direction pour l'extraction et la vente du pétrole et autres produits.

## La guerre aux trusts

Le public n'a peut-être pas porté assez d'attention à la mesure introduite par M. Mackenzie King, le ministre du Travail. Cette mesure est arrivée à la chambre modestement, sans trompettes et sans réclame préalable. Elle est cependant l'une des plus importantes de la session.

La loi King a pour but de brider les trusts, non pas de leur ôter la vie, mais de les ramener dans les limites d'un profit raisonnable, quand ils deviennent des monopoles et qu'ils en profitent pour pressurer les consommateurs.

Le problème n'était pas facile à aborder et à résoudre. Roosevelt a cassé son gros bâton sur le dos des trusts américains, sans les casser, eux, qui sont encore assez puissants pour imposer aux États-Unis le tarif Payne-Aldrich.

Deux questions se présentent: le danger d'un contrôle, même indirect, sur le commerce et l'industrie. Car c'est un contrôle direct que celui qui dirait à tel commerce ou telle industrie: "Tu ne dépasseras pas tel prix", commandement aussi efficace que celui du roi Canut, disant à la mer: "Tu n'iras pas plus loin". Non seulement une législation de cette nature est inefficace, mais elle est antidémocratique et contre la liberté du sujet.

Le mal étant donc constaté, quel en est le remède?

Mettons de côté l'ingérence directe du gouvernement contre les trusts: elle est, suivant nous non seulement impossible, mais dangereuse.

Le remède, c'est à la douane qu'on le trouve. Nos lecteurs se

rappellent que nous l'avons toujours prescrit. Et c'est le remède de la loi King. Dès qu'il est prouvé qu'un trust majore les prix ou empêche la concurrence au détriment du consommateur, le gouverneur en conseil peut ordonner pour un temps l'abaissement des droits de la douane. C'est combattre le trust par la concurrence. Et si ce trust est subventionné par l'État, la subvention lui est retirée. Puis, il y a l'amende.

Tel est le principe de la loi du ministre du travail.

*L'Avenir du Nord.*

## Licences et Licences

Dans quelques jours, la question des licences pour la vente des liqueurs sera réglée pour un an à venir. Comme nous l'avons déjà dit, nous croyons que cette question sera vidée à la satisfaction du public dont les intérêts priment ceux des particuliers.

L'on voit cependant certains apôtres trop zélés de la tempérance devenir licencieux lorsqu'ils discutent la question des licenciés de Hull. Leurs déclarations sont des plus compromettantes pour la cause de la tempérance que tout le monde a à cœur. Par exemple, celui qui il n'y a pas longtemps, sacrifiait à Bacchus et qui court maintenant les rues en menaçant avec des paroles blasphématoires les licenciés et les membres du Conseil de Ville, des foudres de l'Eglise, ferait mieux de mettre une sourdine à son organe et se rappeler que le vice de l'ivrognerie dont il semble guéri

n'est pas le seul dont il est affligé. Tel autre démagogue dont les motifs ne font de doute pour personne, fait un tort immense à la sainte cause de la tempérance, lorsqu'il répand l'idée de renverser les membres du Conseil de Ville avec la croix de la tempérance, parce qu'ils donnent aux licenciés le "fair play" auquel ils ont droit. D'aucuns ne se gênent pas pour traîner dans les buvettes le nom de notre vénérable curé en lui attribuant des déclarations de guerre contre les hôteliers. Nous connaissons assez M. l'abbé Duhaut, pour savoir que sur toutes les questions, il dit toute sa pensée du haut de la chaire de vérité et qu'il n'a cure de commettre les indiscrets. Ainsi, nous savons que M. le curé ne désire nullement la fermeture de tous les hôtels à Hull. Il faisait partie d'une délégation auprès du gouvernement de Québec, la semaine dernière, et nous savons qu'il n'approuve pas tout ce que demande la "Dominion Alliance".

Nous disons: la "Dominion Alliance", car c'est elle qui est à la tête du mouvement contre les licenciés dans notre province.

En adoptant le programme des sectes protestantes qui font de la tempérance forcée un critérium d'honnêteté, quelques uns de nos coreligionnaires semblent ne pas avoir vu tout ce qu'il y a d'arbitraire dans la requête qu'ils se sont engagés d'appuyer auprès de la Législature.

Nous ne mettons pas en doute l'excellence des motifs invoqués en faveur de la campagne anti-alcoolique qui se poursuit en ce moment; nous voulons seulement signaler une erreur commise par certains partisans de cette campagne, erreur qui est de nature à compromettre les efforts de ceux qui travaillent pour la tempérance.

Ils demandent une réglementation plus sévère du commerce des liqueurs afin d'aider à la répression des abus provenant de l'alcoolisme.

C'est du moins le but que l'on veut atteindre, et nous répétons que ce but est des plus louables, quoique nous sommes toujours d'avis que l'on devrait commencer par insister sur l'application rigoureuse des licences.

Le but que l'on se propose se trouve étrangement défiguré par les prétentions des partisans de la réforme, qui croient aussi facile de violer la liberté individuelle que de prêcher la morale.

C'est ainsi que les partisans de la campagne anti-alcoolique demandent la suppression des licences de clubs.

Le "Club" tel que constitué par les lois qui régissent l'incorporation de semblables associations, est un domicile privé. C'est en quelque sorte le prolongement, la continuation de la maison de celui qui l'habite temporairement et qui va à son club, comme il passe de sa salle à manger à son fu-

moir.

Le club social est né du besoin d'association entre hommes d'idées, d'habitudes et d'occupations semblables.

Il existe dans tous les pays du monde, et il est un facteur puissant, quoiqu'on en dise, de la sauvegarde de la société dans les grandes villes.

On ne peut interdire à un citoyen le droit de recevoir chez lui les amis qu'il voudra, pas plus que les partisans de la tempérance forcée pourraient interdire à un particulier de boire du vin à sa table!

Nous ne revenons sur cette épineuse question des licences que pour mettre à leur place les licenciés qui nuisent au bon mouvement de la tempérance, en colportant dans les buvettes des prétendues déclarations de notre bien-aimé pasteur contre les licenciés et les échevins.

En terminant, nous dirons que le conseil municipal de la Pointe Gatineau donne une triste opinion de lui-même, puisqu'il a cru devoir augmenter et porter à sept le nombre de licences dans cette paroisse où l'on ne compte pas deux milles âmes. C'est une véritable honte, car nous savons qu'à part l'hôtel de M. Louis Lorrain, il n'y a pas deux établissements conformes à la loi des licences.

Nous attirons l'attention des officiers chargés de faire respecter la loi et les sommons de faire leur devoir.

## Ce qu'on pense du "Temps" en haut lieu

Hull, 23 avril 1910.

A Son Honneur le Maire et MM. les échevins,

Honorables Messieurs

Qu'il nous soit permis de vous dire que nous trouvons souverainement injuste à notre égard et irrespectueux pour notre clergé l'attitude prise par le Temps d'Ottawa au sujet de notre campagne anti-alcoolique. Ce journal ne s'est pas contenté d'insinuer la nullité de certaines listes de notre requête, parce qu'elles avaient été signées par la même main, qui, comme vous le savez était celle du Curé et du Vicaire de la paroisse du St-Rédempteur, mais encore il cherche à faire croire dans son numéro du 19 courant que nos Pères de N. D. de Grâce ainsi que la société de Tempérance ont subi un rude échec et une forte condamnation de leur conduite, par l'octroi que vous venez de faire de toutes les licences d'hôtels et de magasins de boissons et par l'addition d'une nouvelle licence.

De plus il ne craint pas d'affirmer avec sa perfidie habituelle que c'est en présence de vos Pasteurs et devant une salle archi-comble que vous en avez agi ainsi, laissant supposer au public que vous êtes hostiles au clergé et à la campagne qu'il font en faveur de la Tempérance; il va même jusqu'à dire qu'après cette victoire des hôteliers sur les

Pères et les Tempérants, le R. P. Duhaut a été invité à adresser la parole. N'est-ce pas là de l'insolence et du persiflage qui mériterait une punition?

Nous sommes indignés d'une pareille conduite et nous avons confiance que vous ne laisserez pas ainsi insulter vos pasteurs dans les nobles efforts qu'ils font pour assurer le règne de la sobriété dans notre ville, et nous espérons que vous les vengerez de tous les outrages en faisant entièrement droit à notre requête, demandant la fermeture de bonne heure de tous nos débits de boissons.

Veillez nous croire  
Vos tout dévoués  
Les Membres de la Société de Tempérance.

JOS. BINET,  
Président.

## Pas d'Alcool pas de Prison

L'Anglais Ward, un jour qu'il voyageait dans les montagnes de l'Ecosse, assis à l'impériale d'une diligence à côté du cocher, offrit à celui-ci de boire un coup à sa gourde d'eau-de-vie.

Le cocher refusa, disant assez rudement: "Je ne bois pas d'alcool, je n'en veux pas boire, et il ne me plaît pas d'en voir boire près de moi—Et pourquoi cela?—Je suis comme ces montagnes que vous voyez là-bas. Regardez elles ont leur sommet au frais sous la neige; eh bien au sommet de ma tête, il y a un cerveau, et je désire le garder sain et frais; votre sécurité en dépend. Il avait raison ce cocher. L'homme alcoolisé n'a plus de cerveau frais et dipos. Il n'est guère capable de bien faire. Il peut faire beaucoup de mal et devenir fort nuisible. Voyez plutôt.

Sous la poussée de l'alcoolisme, la bête humaine déchainée se précipite dans des crimes, sans nombre et dans les derniers excès de la démoralisation.

Voici la situation en France à l'heure présente:

Sur 100 condamnés pour meurtre, on trouve 53 alcooliques; sur 100 vagabonds et mendiants, 70 alcooliques; sur 100 condamnés pour outrage à la pudeur, 53 alcooliques; sur 100 incendiaires, 57 alcooliques; sur 100 condamnés pour coups et blessures, 90 alcooliques; au total, sur 500 condamnés, Le Dr. Legrain a rencontré 323 alcooliques, soit les deux tiers. Le directeur d'une prison de Paris a trouvé 2,115 alcooliques, sur les 3000 pensionnaires dont il était chargé. Chaque année, en France, l'alcoolisme produit en moyenne 87,600 inculpés de toute catégorie. De plus, on a calculé que 65 pour cent de ceux qui subissent quelque peine infamante dans les maisons centrales ont été amenés là par l'abus des boissons fortes.

Supprimez l'ivrognerie, bannissez les boissons fortes, et vous pourrez fermer les trois quarts des prisons.

MGR. GIBIER.

## "LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle  
Wright et Pontiac.

Soleil journal imprimé et publié à Hull.

ABONNEMENTS, PAR AN

Canada — — — — \$1.00  
Ettranger — — — — 1.50

La date figurant sur l'adresse de  
'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

TARIF DES ANNONCES.

Annonces par ligne — — 10c.  
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"  
(Incorporée)

E. E. CINQ-MARS.

Secrétaire.

Phone 5880 et 2855. Hull, P.Q., Canada.

Hull, Jeudi, 28 Avril '10

### NOTES LOCALES

La campagne faite en faveur de la tempérance, dans les districts avoisinant Ottawa semble donner des résultats assez inattendus. Ainsi, à Maniwaki, toutes les licences ont été supprimées, à Buckingham on en a accordé deux de plus que par le passé et à la Gatineau, aussi, trois de plus qu'il en existait.

\$20,000 pour Ottawa et Hull. Grande vente d'échantillons en chaussures, à meilleur marché que le prix coûtant. Charlebois, le grand marchand de chaussures, à l'ancien poste de Hull.

Le Dr. J. A. Poirier, des Hôpitaux de Montréal, coin des rues Bridge et Albert, au-dessus de la pharmacie Moderne. Bureau ouvert jour et nuit. Phone 2975.

Le club de base ball Hull Ponies lance un défi à tout club amateur du district. Pour détails s'adresser à M. Grenier, 214, Rue Britannia, Hull.

Nouveaux chapeaux.—Voulez-vous porter les chapeaux les plus nouveaux de la saison. Allez chez J. B. Pharand, coin des rues Duke et Main, Hull, et vous aurez les plus nouvelles modes des grandes maisons anglaises et américaines. Les prix sont absolument les mêmes que dans les grands centres.

Après nue courte maladie, Madame Alfred Canell (née Rose-Alba Pagé) domiciliée 12 rue St. Florent décédée à l'âge de 28 ans. La défunte

était la fille de M. Anthime Pagé, de la rue St. Hyacinthe. La défunte laisse deux enfants.

Les funérailles ont eu lieu hier matin, à l'église du Très St. Rédempteur.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jupes de mariage et bagues de fiançailles.

En cour de police, le nommé Napoléon Deroche, du canton Boyer, a été, sur deux chefs d'accusation condamné à \$400.00 d'amende, frais y compris, pour avoir vendu des boissons spiritueuses sans licence. A défaut de paiement de la dite somme, Deroche devra faire six mois de prison.

Avant de donner votre commande à votre tailleur, venez voir nos habilllements "Style Craft" et "Fashion Brand" qui sont insurpassables sous le rapport de la coupe, de la qualité du tissu et de l'élégance. En outre vous économiserez 25 pour cent sur le coût. Venez voir ces habilllements chez J. B. Pharand, rue Principale.

L'horaire de la Cie Electrique de Hull vient d'être publié, il annonce que les trains quitteront Ottawa à 6 h. a. m. à destination du Parc Queen. Puis le service sera toutes les 20 minutes à partir de 7. a. m. jusqu'à midi et ensuite tous les deux heures. Le premier char qui quittera le Queen Park le fera à 5.15 heures a. m. et le dernier à 11.10 p. m. tout annonce un grand succès pour le parc cette année, attendu qu'il possède de nouveaux attrait offerts au public amateur de divertissement et de plein air.

**ANTONIO PELLETIER**  
Médecin-Chirurgien

Des Hôpitaux de Paris. Médecine générale. Spécialité: maladies des enfants et des voies respiratoires; nez, gorge, poumons. Bureau ouvert au commencement de mai, 109 rue Alma, en face de l'Église, Hull, P. Q.

Lundi matin, Patrice Barns, de Tétreauxville, a été condam-

né à \$50. et aux frais, par le magistrat Goyette, pour avoir vendu des boissons spiritueuses sans licence. La perquisition à domicile ayant fait découvrir plusieurs bouteilles de whisky, Barnes prétendit en cour qu'elles étaient destinées à son usage personnel, mais la cour a pensé autrement et l'a condamné.

Victor Turcotte, un garçon âgé de 13 ans, est tombé en bas d'un wagon chargé de pierres, samedi, et dans sa chute, il passa sous une des roues du véhicule. Le constable Daoust, témoin de l'accident, transporta le blessé à la pharmacie Bélanger ou les docteurs Ouimet et Tassé constatèrent qu'il souffrait d'une fracture du genou gauche. Le garçon fut transporté chez lui.

Bonne propriété pour l'été, avec maisons et jardin de deux acres, pâture pour deux vaches. Située sur le bord de la rivière Ottawa, à dix-huit milles en avant d'Aylmer. Cette propriété possède un petit verger de pommiers et de pruniers, offre une pêche et une chasse abondantes, ainsi que toutes les commodités nécessaires. A louer: dix dollars par mois, s'adresser à M. Godfroi Ouellette, Dirlaton Post. Office Ont.

Pour nos habilllements de printemps, l'endroit le plus recherché à Hull est la maison J. B. Pharand, coin des rues Duke et Main, Hull. Tous les hommes qui tiennent à être habillés à la dernière mode se rendent chez J. B. Pharand, parce qu'ils sont assurés d'une coupe parfaite et d'un ajustement irréprochable.

Deux bambins, fils de bonne famille, ont été surpris en flagrant délit de vol au magasin M. Magloire Carrière. L'un des enfants a été arrêté et remis entre les mains de la police, tandis que l'autre réussit à s'échapper. Les deux enfants ont pénétré dans le magasin en passant par la fenêtre de la soûte à charbon.

C'était lundi dernier le dixième anniversaire de la terrible conflagration qui, en 1900, détruisait les trois quarts de notre ville, et la partie commerciale d'Ottawa qui fait face à Hull de l'autre côté de la rivière. Certes, c'est là un triste souvenir, tant les pertes et la détresse furent alors grandes parmi nous, cependant, notre population a droit de se vanter d'avoir, par son énergie, reconstruit une ville plus belle et plus active, sur les cendres de Hull victime de l'élément des tricheurs.

L'HOTEL ST-LOUIS.—Un établissement qui marche de succès en succès. Un hôtel moderne était depuis longtemps une nécessité pour la basse ville et l'hôtel St-Louis, rue York, répond depuis un an à ce besoin, grâce à l'esprit d'entreprise, à la popularité et l'excellence du service qu'offre son propriétaire M. Joseph Petit. Le St-Louis est maintenant un hôtel de première classe et le public voyageur qui y descend en est une preuve irréfutable. La buvette, en charge de M. Louis Morency et la cuisine en charge d'un "chef" d'expérience font honneur au propriétaire. Le succès du St-Louis en 1909 n'est que le prologue d'un autre plus grand pour 1910. Les portes du St-Louis sont ouvertes à toutes heures de nuit au public voya-

neur. Le public d'Ottawa et Hull est le bienvenu au populaire St-Louis, 42-45 rue York, Ottawa.

Le conseil municipal du canton Bouchette, sur la Gatineau, a décidé de ne plus permettre la vente des boissons. Six personnes perdent leur licence. Ce sont: MM. Malbœuf, St-Jean, Bénard, F. Naud, Jos. Naud et Clément.

Mardi dernier le constable Daoust, a arrêté, sur la rue Principale, le nommé Napoléon Charron, de cette ville, qui s'était sauvé dans les chantiers, en février dernier, après que l'on eût émis un mandat d'amener contre lui, la justice a bonne mémoire et à repris l'ancien accusé, qui a plaidé non coupable. La cause a été renvoyée à vendredi prochain, par le recorder Desjardins.

Mgr. Routhier, administrateur de l'archidiocèse d'Ottawa, s'est rendu dernièrement à Montcerf, Qué., pour y choisir la tête de la nouvelle église qui remplacera celle détruite par le feu il y a quelques mois.

AVIS.—A la classe ouvrière de Hull. J'offre en vente de beaux terrains élevés, situés dans Wrightville; cet endroit sera idéal pour vous construire une maison. Votre famille saura apprécier ce changement. Les conditions sont faciles, \$25 argent comptant, et la balance à raison de \$5.00 par mois.

Voici une offre qui ne peut que combler le désir d'une foule d'ouvriers, c'est une occasion rare de devenir propriétaire. Il est rare d'obtenir l'avantage d'acheter un lot à Wrightville à des conditions aussi avantageuses. Pourquoi ne pas acheter un terrain ou deux et de faire une spéculation? En peu de temps vous doublerez la valeur de votre placement. Sous peu les tramways passeront près de cette propriété. Venez me voir, je vous fournirai tous les renseignements que vous désirez. D. G. Currell 106 1-2 rue Sparks. Téléphone 4470.

#### Le coin Charlebois.

Ce magasin est toujours situé au même endroit, où se trouvent actuellement des chaussures valant \$20,000, et qui proviennent d'un fonds de banque-route de Toronto. Ces chaussures ont été achetées à moitié prix. La vente est maintenant en pleine opération, à meilleur marché que le prix coûtant. Magasin de chaussures Charlebois, à l'ancien poste de Hull.

La meilleure toiture préparée au monde

#### TOITURE PAROID

fabriquée au Canada.

La tôle rouillée s'effrite, exigeant d'être peinte constamment; le bardeau se fends et brise, le goudron est brûlé et le gravier est enlevé par l'action des éléments. Il y a sans exception, aucune autre toiture pouvant résister plus parfaitement aux influences du climat, de l'atmosphère et des éléments chimiques que la toiture PAROID. La toiture PAROID si elle est convenablement posée, dépassera comme durée tous les autres matériaux employés pour recouvrir les constructions ordinaires.

En vente chez Carrière & fils, Adelmare Labelle et Jos. Martel à Hull

## "Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS

En vente par L. H. Major & Frères, Ottawa.

## BRONCHITINE

"VALLIERE"

A la DIONINE IODOFORMEE

Aconit, Iodoforme chimiquement pur, Eucalyptol absolu, Terebène, Tolu, Hypophosphites et Glycerine. La composition de la BRONCHITINE en fait la préparation par excellence dans toutes les maladies des Poumons, des Bronches et du Larynx, telles que: Toux rebelles, Bronchites aiguës et chroniques, Phthisie pulmonaire, Hémoptysie.

La parfaite pureté des ingrédients qui entrent dans la composition de la Bronchitine et leur complète solution sont une garantie de son efficacité; nous pouvons en toute sécurité la recommander comme un agent thérapeutique de grande valeur, dans le traitement des maladies ci-haut mentionnées. En vente chez tous les pharmaciens, en flacon de 50cts. et au

HULL MEDICAL HALL.

Hull, Qué.

## L'AMIANTE

Que savez-vous de l'industrie minière la plus profitable et la plus importante dans la province de Québec?

Avez-vous lu le livre le plus récent sur L'AMIANTE; ce que c'est; les usages que l'on en fait et d'où elle vient? Tout le monde au Canada devrait lire cet intéressant récit sur le passé et l'avenir de ce merveilleux minerai dont la province de Québec fournit 90% de la production mondiale et qui attire de partout l'attention du capitaliste, du manufacturier et du consommateur des centaines d'articles que l'on en fabrique.

La Quebec Mines and Co., Limited, de Beauceville, Québec, qui développe actuellement ses gisements étendus d'amiant, de cuivre et de fer, de quatre milles carrés en superficie, dans le comté de Beauce, dont les officiers et directeurs sont en nombre des principaux citoyens des Cantons de l'Est, vient justement de publier un livre complet sur ce sujet et un exemplaire en français ou en anglais sera envoyé gratuitement à quiconque en fera la demande.

Adressez: Quebec Mines and Metal Co., L't'd., Board of Trade Building Montréal.

Marque de **Asaya-Neurall** Fabrique

LE NOUVEAU REMÈDE POUR L'Épuisement Nerveux

Stimuler un système nerveux épuisé avec des stimulants alcooliques ne sert qu'à raccourcir le chemin qui conduit à l'affaiblissement complet des forces. Le seul remède consiste en l'alimentation, le repos et la restauration des nerfs. "ASAYA-NEURALL" rend possible une guérison. Il nourrit les nerfs, encourage le sommeil, excite l'appétit, aide la digestion, et sous peu rétablit complètement les forces nerveuses. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de votre agent local:

HILAIRE THERIEN.



Rev. Père Morriscy

—mal de dos, de dents, d'oreilles, rhumatisme, mal de gorge ou douleur dans la poitrine—

### LE LINIMENT DU PÈRE MORRISCY

donne un prompt soulagement.

Il s'empresse vivement dans la chair—en s'attaquant directement à la racine du mal. Rarement, il en reste une trace sur la peau.—C'est la raison pour laquelle il est si efficace.

Avec une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" à la maison, vous pouvez vous exempter et à votre famille des heures et des heures d'inutiles souffrances.

"Il y a du confort dans chaque goutte."

25cts la bouteille chez votre fournisseur.

30F

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. - Chatham, N.B.

### FRITIONNEZ-VOUS

Et La Douleur Disparaîtra.

Les douleurs et les élançements sont des choses qui arrivent dans toutes les familles, et une mère prudente gardera toujours une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" sous la main pour les combattre.

Que ce soit indifféremment coupures — brûlures ou engelures — mains gercées — entorses ou muscles sensibles

—mal de dos, de dents, d'oreilles, rhumatisme, mal de gorge ou douleur dans la poitrine—



### A BATONS ROMPUS

M. Moffet a pour l'alcoolisme l'affection du laitier pour l'eau.

M. Moffet déclare que notre futur chef de police devra être un parfait gentilhomme, et il ajoute qu'il ne peut affirmer s'il est possible de trouver un seul gentilhomme à Hull.

Nous n'hésitons pas à dire que personne n'en trouvera un sous l'habit du sieur Moffet.

M. Moffet ne cesse d'insulter notre clergé et la Société de tempérance de Hull, histoire de gagner l'argent qui lui est payé par l'Association des débiteurs de liqueurs pour défendre ses intérêts. Cette dernière aurait mieux fait ne pas engager un personnage aussi compromettant. C'est notre avis.

Nous attirons l'attention des autorités civiques sur le règlement qui défend de jeter des ordures dans les rues. M. Moffet devrait être traduit en correctionnelle pour salir nos boulevards avec son INTERLOPE SALE.

Nestor écrit... Le système financier de M. Tellier est proche parent de l'annonce du barbier: "Demain, on rase gratis" quitte à ne jamais décrocher l'écrêteau. Le système financier de M. Bourassa est le rasage constant, impitoyable, inductible mais rien qu'à coup de phrases. Des phrases pour coloniser; des phrases pour aviver l'agriculture; des phrases pour faire des colons et des marchands de bois de vrais jumeaux d'amitié; des phrases pour relever tous les niveaux; des phrases pour la finance, pour les cahets, pour les mauvaises herbes, pour tous et pour tout.

"Mais Baptiste d'ici, comme Baptiste dans tout autre pays, préfère la bonne soupe aux

choux aux belles phrases. Il donnera tout le verbiage que peuvent contenir 100 millions de Bourassa en retour de quelques actes solides, opportuns et équilibrés."

Lincoln a dit qu'on ne peut blaguer tout le monde tout le temps. C'est ce qui nous fixe sur le sort de M. Moffet.

Il y eut, autrefois, un nommé d'Epréménil à qui les révolutionnaires ne brûlèrent pas la cervelle, parce qu'il n'en avait pas. En y regardant de près, on lui trouve des descendants forts directs parmi les écrivains à la solde de MM. Moffet & Gravelle.

Ils sont allés, comme des Japonais, trouver M. Foster et l'ont invité à se trancher le bas ventre. Et M. Foster a répondu qu'il resterait à son poste tant que le Seigneur ne le rappellerait pas à lui. Ce qui est, dans la famille heureuse des bleus, une manière d'envoyer quelqu'un au diable.

When we hear of Castor's [ambition],  
And what he is bound to do,  
We believe he's the same [old edition],  
Simply bound anew.

La plus grande tâche pour un bon journaliste, c'est de bien faire; la plus grande suggestion pour un journaliste important, c'est de se taire.

### Un Corollaire

Maintenant que le bill de la marine a passé en troisième lecture aux Communes, et que le reste n'étant que pures formalités, le Canada, de par sa volonté, sera avant longtemps doté d'une marine de guerre, en rapport avec ses ressources, nous dirons quelques mots au sujet de l'un des corollaires que comporte ce récent et martial geste national.

Il est évident que l'Angleterre dont la marine est depuis des siècles, et incontestablement, la plus forte au monde, appréciera à sa juste valeur la magnanimité, la générosité, chevaleresques, qui se manifestent au bon moment, à un des points tournants de l'histoire, ainsi qu'on la fait remarquer. Si l'homme, en tant qu'individu ne se lasse pas des richesses et les veut sans cesse augmenter, il en est de même des nations, surtout lorsqu'il s'agit de la force, principe d'existence que l'on ne saurait impunément laisser disputer.

Voilà pourquoi, sans doute, en regardant du côté des côtes allemandes, la Grande Bretagne a souri en apprenant que bientôt, battant son pavillon, navigueront sur l'Atlantique et le Pacifique des vaisseaux appartenant à sa plus belle colonie.

### ESSAYEZ-LES AVANT DE LES ACHETER

Pilules de Genièvre envoyées gratis

Où, nous envoyons gratis des pilules de Genièvre à tous ceux qui souffrent de maladies de reins et de vessie, de rhumatisme et de mal de dos. Nous voulons que tous ceux qui souffrent essayent les pilules de Genièvre et voient par eux-mêmes que ces pilules guérissent réellement toutes les maladies de ce genre. Peu importe ce que vous avez constaté au sujet des remèdes de votre médecin et de remèdes annoncés, nous voulons que vous essayiez les pilules de Genièvre. Et nous vous ferons constater combien elles vous feront de bien, en vous en envoyant un échantillon gratis, parce que nous pensons que votre conclusion sera exactement celle de M. Webster.

Skipness, Ont., 16 décembre. "J'ai employé la boîte échantillon de pilules de Genièvre que vous m'avez adressée et j'ai été bien soulagé. Je vous envoie ci-inclus un mandat-poste de \$2.50 pour une demi-douzaine de boîtes."

Vous le voyez, M. Webster a d'abord écrit pour avoir un échantillon gratis de pilules de Genièvre. Il les a essayées. Elles lui ont fait tant de bien qu'il a envoyé de l'argent pour avoir 6 boîtes grand modèle, parce qu'il a senti qu'il avait trouvé le véritable remède de ses maux.

Faites comme lui. Ecrivez à la Nationale Drug and Chem. Co., Limited, Dept. Q., Toronto, pour avoir un échantillon gratis. Alors vous pourrez décider de la question si les Pilules de Genièvre sont oui ou non ce qu'il faut pour vous guérir.

C'est toujours, évidemment, le rêve de puissance, symbolisé par le sceptre de lamer que chesse Albion, et nous n'avons pas en tort de l'entretenir, en y ajoutant, puisque la gratitude envers la métropole britannique nous y conviait, tout simplement.

Donc, et nous avons quelque raison de le supposer, l'Angleterre restera maîtresse des mers grâce à sa force et aux habiles ententes qu'elle a su se ménager en Europe et même en Extrême Orient. Toujours fidèle à la mémoire de Nelson, elle n'a pas oublié, et n'oubliera jamais, l'aphorisme de l'illustre marin:

"Le meilleur négociateur d'une nation, c'est sa flotte"

Nous pouvons donc être assurés que si dans quelques mois, quelques années, le cabinet de Londres, à négociier fermement pour défendre son prestige, l'intégralité de l'Empire, il le fera en mobilisant tout d'abord une multitude de "Dreadnoughts." Les négociations échouant la poudre parlera, ce sera la guerre, avec toutes ses horreurs, tous ses besoins, malgré l'issue prévue en faveur de la tenace et richissime Albion.

C'est alors, croyons-nous, que le Canada pourra être de la plus grande utilité pour la mère patrie, non seulement par son appoint militaire, relativement minime, il nous faut l'admettre, mais surtout par son aide économique. En d'autres termes, ce pays deviendra la garde-manger des îles Britanniques, où nous expédierons du blé, du fourrage, de la viande et mille autres bonnes choses qu'attendront impatiemment les 6,000,000 de londonniens et le reste des insulaires.

Car, on ne l'ignore pas, l'Angleterre ne peut guère vivre plus d'un mois sur ses ressources comestibles, sans faire appel à l'importation. C'est alors, du moins il est logique de le présumer, que nos croiseurs canadiens seront bienvenus pour convoyer à travers l'Atlantique des théories de transports chargés de grain.

Le Canada grenier de l'Empire... Carthage possédait jadis ce titre euevers Rome, et elle s'en glorifiait. Nous en pourrions faire autant, ayant assez d'acier pour fondre des canons et de fer pour forger beaucoup plus de charrues. Et, comme ce pays est immense, déjà nous prenons les moyens de drainer le froment des incommensurables plaines de l'ouest vers les ports des grands lacs et de l'est. Même, les voies ferrées n'y suffisant plus, on emploie les routes fluviales, plus économiques, plus commodes. A leur tour, prochainement, étant données les superbes récoltes faites dans les nouvelles provinces de l'ouest, le trafic s'y trouvera congestionné, et l'on devra les multiplier les agrandir.

C'est alors indubitablement, que le gouvernement réalisera son projet de canalisation entre la baie Georgienne et Montréal.

Nos lecteurs sont au courant des avantages qu'offrirait cette route, qui passerait par Hull, où elle posséderait deux

5  
écluses, distancées d'un mille l'une de l'autre, aussi ne nous arrêterons-nous pas sur ce sujet.

Mais, il importe de dire que cette canalisation s'impose si l'on veut rapprocher les portes de notre grenier de celles de l'Angleterre. Nous pouvons être certain que celle-ci s'y prêtera avec satisfaction, et nous le prouvera en souscrivant l'emprunt considérable que nécessitera l'entreprise du Canal de la Baie Georgienne.

Ce sera, du reste, dans son intérêt, car cette œuvre, comme celle du Canadien Pacifique, et du Transcontinental lui vaudront, à n'en pas douter, une flotte beaucoup plus redoutable que ne le seront nos croiseurs.

Les nombreux amis de M. Hubert (Pit) Bernier, autrefois hôtelier, de cette ville, sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils iront à Québec, que M. Bernier tient l'excellent hôtel Terminus, en face de la gare du Lac Saint-Jean, Bon service. Prix populaires.

Grégoire.—J'ai brossé hier, mais ce matin j'étais dégrisé; et puis, voilà que, pour avoir pris un verre de gin, me revoilà encore chaudasse. Je n'y comprends rien.

Madame Grégoire.—Ça s'explique pourtant assez bien, mou cher époux: si, le soir tu dessales une morue salée, il faut bien peu de sel, le lendemain, pour la resaler.

### TABAC

## Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL.  
EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec.

## LA FARINE ROYAL HOUSEHOLD

OGILVIE

A remporté les honneurs de la Table Royale.



Elle a conquis, de longue date, les suffrages de la ménagère Canadienne.

Elle se transforme—avec un égal succès—en un pain riche, savoureux, au goût d'amande, ou en pâtisseries légères d'un saveur exquise.

Elle répond à tous les besoins du ménage, parce-

qu'elle combine deux types de farine en un seul—progrès décisif accompli dans les méthodes de fabrication.

Par le choix du blé qui entre dans sa composition—le plus beau blé du Canada.—

Par sa richesse en gluten, fibrine, albumine, caseine, amidon, dextrine et cellulose; en phosphates de potasse, de magnésie et de chaux—principes essentiels à la formation, au développement, à l'entretien de l'organisme humain.

## La FARINE ROYAL HOUSEHOLD

n'a pas son égale, ni au Canada, ni ailleurs, comme pureté, comme qualité, comme uniformité de composition: ce sont là quelques-unes des raisons qui lui ont valu les plus hautes et les plus flatteuses appréciations et la confiance générale du public.

EN VENTE PARTOUT

Ché Ogilvie Flour Mills Company, Limited.

MONTREAL et WINNIPEG

# Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSUMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands:

25c la bouteille

**6 BROOKE et CHAUVIN**

**AVOCATS.**  
Blec Graham, Rue Principale, Hull.  
C. J. Brooke, C.R.  
C. H. Chauvin, L.L.B.  
PHONE NO. 1324.

**T. P. FORAN, C.R.**

**AVOCAT.**  
Bureau: 182 Rue Principale,  
Blec McDougall, Hull.  
PHONE 1085.

**MAJOR & FORTIER**

**AVOCATS.**  
C. E. MAJOR, M. A. FORTIER.  
Rue Langevin, Hull.

**J. A. PARENT**

**AVOCAT.**  
R. L. L.L.L.  
PHONE 2170

**Edgard Laberge**

**NOTAIRE.**  
R. L. L.L.L.  
Argent à prêter. Phone 2170.  
275 rue Principale, Hull.

**ARTHUR DESJARDINS**

**AVOCAT-RECORDER.**  
Etude, 271 Rue Principale,  
Phone 2258. HULL.

**Auguste Lemieux, C.R.**

**Avocat pour Ontario et Québec.**  
Agent en procédure de la Cour  
Suprême et de la Cour de l'Échiquier  
et pour affaires départementales.  
46 RUE ELGIN, OTTAWA.

**ADOLPHE OLIVIER**

**AVOCAT - RUE PRINCIPALE.**  
En face le bureau de poste, Hull.

**DR. J. E. FONTAINE**

**MÉDECIN-CHIRURGIEN.**  
Rue Principale, Hull. Telephone 681.

**Dr. J. U. Archambault**

**MÉDECIN-CHIRURGIEN.**  
Angle des rues Principale et St.  
Joseph, Hull. Telephone 2019.

**HOTEL ALBION**

**Joseph Fournier,**  
**PROPRIÉTAIRE.**  
Rue Principale, Hull.  
Phone 2607.  
Chambres et pension de première  
classe.  
Salle d'échantillons pour les com-  
muns voyageurs.

**HOTEL ST. JAMES,**

**MONTREAL.**  
En Face de la Gare Bonaventure.  
Excellentes chambres et pension.  
Prix modérés.  
Fred Bouillon, Propriétaire.

**HOTEL IMPERIAL**

**Angle des Rues du Lac et Principale,**  
Hull.  
Situé à deux minutes de marche du  
palais de justice, du bureau de poste  
et des banques, pourvu des amélio-  
rations les plus modernes. Salle  
d'échantillons pour les communs voy-  
ageurs, pension, vins et liqueurs de  
première classe.  
F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

**BIJOU CAFE,**

**SAM. CASSIDY, Prop.**  
Angle des rues Sparks et Metcalfe,  
Ottawa.  
Le rendez-vous populaire des gens  
d'affaires et des sports.  
Tables d'hotels servis à toute  
heure, à la carte. Salles à dîner priv-  
ées pour dames et messieurs.  
Prix modérés. Entrée prise sur  
la rue Sparks.  
SAM. CASSIDY, P.

**THE WINDSOR,**

**Hotel populaire d'Ottawa.**  
Quartiers Généraux des Députés  
Libéraux.  
De \$2.00 Par Jour.  
W. F. HART, Propriétaire.

**OTTAWA HOUSE**

**Chs. O'Connor, Prop.**  
Angle des rues Main et Bridge,  
Hull. Pension de première classe  
\$1 par jour.

**HOTEL SAINT-LOUIS,**

**HULL.**  
Excellente pension. Vastes écuries.  
Rues Wright et Brewery.  
Phone 3269.  
OSCAR GAUTHIER, Prop.

**WINDSOR HOTEL**

**Angle des rues Principale et Albert,**  
Hull, P.Q.  
WAP. BOUQUER, Propriétaire.  
Service de première classe. Phone  
2670.

**HOTEL RIENDEAU,**

**MONTREAL.**  
En face de l'Hotel-de-Ville et du  
Palais de Justice de Montreal. Quel-  
ques pas des bateaux et des gares de  
chemins de fer, 53, 60 Place Jacques-  
Cartier.  
J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

**LAURENTIAN HOTEL,**

**B. Aumond, Prop.**  
MANIWAKI, P.Q.  
Cet hotel a été reconstruit avec  
toutes les améliorations modernes.  
Le Meilleur Hotel de la Gatineau.  
Ecurie de louage et voitures de  
places en connection avec l'Hotel.  
Salle d'échantillons pour les communs  
voyageurs.

**LES LIQUEURS DOUCES DE**

**EUG. MIRAULT**  
SONT LES MEILLEURES  
Demandez-les toujours.  
La seule manufacture Canadienne  
dans la Capitale. Les commandes  
par la maille sont remplies avec  
promptitude.  
Rue Rideau, Ottawa.

**A. ARCHAMBAULT,**

**FLOMBIERE.**  
Angle des rues Wellington et  
Chaudière, Hull.  
Passage d'appareils de chauffage  
pour édifices publics et résidences  
privées.  
Travaux d'aqueduc, etc.  
Reparages exécutés promptement.  
Prix modérés.  
Phone 4142.

**DR. ED. MARTIN**

Des Hôpitaux de New-York. Méde-  
cine générale. Spécialité: Maladies  
des yeux, des oreilles, du nez et de la  
gorge. 170 rue Albert. Téléphone 3713.  
Hull, P. Q.

**LOUIS BERTRAND**

**NOTAIRE.**  
113 Rue Principale. Argent à prêter.  
Telephone HULL.

**D. CHENE, jr., B. A. S.**

**Ingénieur Civil,**  
**Chimiste Analyste.**  
168 RUE ALMA, — HULL.  
TEL. 3538.

**Devlin et Ste-Marie**

**Avocats.**  
Bureaux de feu le juge Rochon  
rue Principale, Hull.  
Phone 2976.

**CHASSE ET PECHE**

**REGLEMENT**

Temps durant lequel la chasse  
et la pêche sont permises.

**LICENCE DES NON RÉSIDENTS.**

Les personnes non domici-  
liées dans la province de Qué-  
bec, qui veulent y faire la  
pêche ou la chasse, doivent se  
munir d'une licence dont le  
coût est établi comme suit :

**POUR LA CHASSE**

Les personnes non domici-  
liées dans la province de Qué-  
bec, qui ne sont membres  
d'aucun club dûment  
constitué en corporation  
dans la province. \$25.00

Les personnes non domici-  
liées dans la province, membres actifs  
d'un club de chasse et  
de pêche légalement  
organisé, qui désirent  
chasser sur le terri-  
toire sous bail du club  
aquel elles appar-  
tiennent ne paieront  
que. \$10.00

**POUR LA PÊCHE.**

Toute personne non domici-  
liée dans la province  
de Québec qu'elle soit membre  
ou non d'un club lo-  
cataire d'une rivière  
à saumon, devra  
payer \$25.00

pour avoir le droit  
de pêcher le saumon  
dans la province.  
Pour les autres espè-  
ces de poissons, le  
non résident, s'il ne  
fait partie d'aucun  
club dûment consti-  
tué en corporation,  
devra payer \$10.00

Si au contraire, il est  
membre actif d'un  
club dûment consti-  
tué en corporation,  
locataire d'un terri-  
toire de pêche, il de-  
vra payer \$5.00

**OBLIGATIONS DES LOCATAIRES  
DE DROITS DE CHASSE ET  
DE PÊCHE.**

Le président ou le secré-  
taire d'un club de chasse et de  
pêche, devra, à la fin de cha-  
cune des saisons de chasse et  
de pêche, transmettre au Mi-  
nistère des Pêcheries un état  
assermenté, donnant le nom  
et l'adresse de chaque personne  
qui aura chassé ou pêché sur  
leur territoire en spécifiant  
après chaque nom, si cette per-  
sonne est membre actif du  
club ou non, l'honoraire payé,  
etc. Ce rapport devra être fait  
sur des blancs fournis par le  
Ministère.

Le club sera tenu responsa-  
ble de toutes les licences qui  
seront ou qui auraient dû être

émises pour hasser ou pêcher  
dans les limites de son terri-  
toire.

Tout particulier, qu'il soit  
locataire d'un territoire de  
chasse et de pêche, ou des  
droits de pêche dans une rivière  
à saumon est également  
obligé de fournir un état asser-  
menté donnant le nom des  
personnes ayant chassé et pê-  
ché dans les limites de son ter-  
ritoire, et de plus est tenu res-  
ponsable des licences qui  
seront émises ou qui auraient  
dû l'être pour y chasser et pê-  
cher.

Afin de faciliter l'émission  
de ces licences, les inspecteurs  
de chasse et les secrétaires des  
clubs pourront, en s'adressant au  
Ministère de Colonisation, des  
Mines et des Pêcheries, obtenir  
un certain nombre de blancs  
qu'ils pourront remplir eux-  
mêmes, et émettre sur paiement  
du prix de la licence qui est  
invariablement payable d'avance.

**PÊCHE**

**TEMPS DE PROHIBITION**

1. Saumon, du 1er juillet au  
1er mars.
2. A la ligne, du 15 août au  
1er février.
3. Ouananiche, du 1er octo-  
bre au 30 novembre.
4. Truite tachetée de ruis-  
seau, de rivière, etc.,  
(salmo fontinalis), du 1er  
octobre au 30 avril.
5. Grosse truite grise, longue,  
(touladi salmo confinis) du  
15 octobre au 1er décem-  
bre.
6. Doré, longueur pas moins  
de 15 pouces, du 15 avril  
au 15 mai.
7. Achigan, longueur, pas  
moins de 9 pouces, du 1er  
avril au 15 juin.
8. Eperlan, du 1er avril au  
30 juin.
9. Poisson blanc, du 10  
novembre au 1er décem-  
bre.
10. Maskinongé, longueur, pas  
moins de 24 pouces, du 15  
avril au 15 juin.
11. Esturgeon, longueur, pas  
moins de 36 pouces, du  
1er au 30 juin.
12. Anguille, longueur, pas  
moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-  
vront pas avoir moins d'un  
pouce et un huitième.  
N.B.—La pêche à la ligne  
(canne et ligne) seule et auto-  
risé dans les lacs et les rivières  
sous le contrôle du gouverne-  
ment de la province de Québec.  
Pour toute autre espèce de  
pêche, il faut un permis.

**RESUME DES REGLEMENTS  
CONCERNANT LES HOME-  
STEADS DU NORD-OUEST.**

Toute personne se trouvant le seul  
chef d'une famille ou tout individu mâle  
de plus de 18 ans, pourra prendre un  
quart de section de terrain de la Pui-  
sance dans le Manitoba, Saskatchewan  
ou Alberta.  
La demande d'entrée pour homestead  
doit être faite personnellement au bureau  
de l'agent local ou du sous-agent du  
district. Néanmoins, une entrée par pro-  
curation peut être faite dans certaines  
conditions par le père, mère, fils, fille,  
frère ou soeur du futur colon.  
DEVOIRS.—Une résidence de six  
mois et la culture de la terre chaque an-  
née, pendant trois ans. Un colon peut  
demeurer à neuf milles de son homestead  
sur une terre lui appartenant, d'un  
moins 80 acres, et occupé par lui-  
même ou par son père, mère, fils, fille,  
frère ou soeur.  
Dans certains districts le colon en ré-  
gle peut retenir un quart de section à  
côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.  
DEVOIRS.—Une résidence de six  
mois dans chacun des six ans de la date  
de l'entrée du colon, comprenant le  
temps requis pour gagner un homestead  
et cultiver 50 acres en plus.  
Un colon qui aurait forfait ses droits  
de colon et ne peuvent obtenir sa pré-  
emption, pourra acheter un homestead  
dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.  
DEVOIRS.—Une résidence de six  
mois dans chacun des trois ans, cultiver  
50 acres et bâtir une maison valant \$500.  
W. W. CORY,  
Sous-ministre de l'Intérieur.  
N.—La publication non autorisée de  
cette annonce ne sera pas payée.



**SOUSSIONS**

**D**ES SOUSSIONS adressées au  
soussigné à Ottawa, sous envelo-  
ppée portant la suscription "Sou-  
mission pour vapeur en acier. Service  
de la Quarantaine," seront reçues jus-  
qu'à midi du 31 de mai 1910, pour la  
construction d'un vapeur en acier pour  
le Service de la Quarantaine (eau douce)  
à la Grosse-Île, (Québec), des dimen-  
sions ci-dessous, savoir :

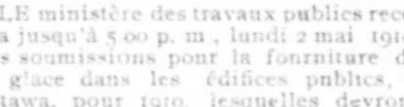
Longueur extrême, 113 pieds 3 pouces ;  
Bau, 23 pieps ;  
Profondeur 12 pieds 6 pouces, livré à  
Québec, dans la province de Québec.

On peut obtenir les plans et devis de  
ce vapeur en s'adressant au Départe-  
ment de l'Agriculture, Ottawa, jusqu'au  
30 avril 1910.

Les soumissions ne seront reçues que  
des constructeurs de navires proprié-  
taires de chantiers.

Chaque soumission doit être accompa-  
gnée d'un chèque accepté pour une  
somme égale à DIX POUR CENT  
DU MONTANT total de la soumission,  
ce chèque sera confié si l'individu ou  
la compagnie qui l'envoie refuse de si-  
gner un contrat avec le Département, ou  
manque de compléter le vapeur.

Le département ne s'engage à accep-  
ter ni la plus basse ni aucune des sou-  
missions.  
Il ne sera rien payé aux journeux qui  
publieront cette annonce sans y avoir  
été autorisés par le département.  
A. L. JARVIS,  
Assistant Sous-Ministre et Secrétaire  
du Département de l'Agriculture,  
Ottawa, 21 mars 1910.



LE ministère des travaux publics re-  
cevra jusqu'à 5 00 p. m., lundi 2 mai 1910,  
des soumissions pour la fourniture de  
la glace dans les édifices publics, à  
Ottawa, pour 1910, lesquelles devront  
être cachetées, adressées au soussigné  
et porter sur leur enveloppe, en sus de  
l'adresse, les mots : "Soumission pour  
fourniture de glace à Ottawa."  
On peut se procurer des devis et des  
formules de soumission au ministère des  
travaux publics, à Ottawa.

Un chèque pour cent dollars (\$100.00)  
payable à l'ordre de l'honorable ministre  
des travaux publics et accepté par une  
banque à charte devra accompagner  
chaque soumission.  
Par ordre,  
NAPOLEON TESSIER,  
Secrétaire.  
Ministère des Travaux Publics,  
Ottawa, 25 avril 1910.



**SOUSSIONS**

**D**ES SOUSSIONS adressées au  
soussigné à Ottawa, et marquées  
sur l'enveloppe "Soumissions pour  
approvisionnement de l'Arctic," seront  
reçues jusqu'à midi du

**SEPTIEME JOUR DE MAI 1910.**  
pour fournir les épicerie et les con-  
serves de viandes nécessaires à un voyage  
de deux ans du vapeur canadien l'Arctic.  
On peut obtenir de l'Agent des Achats  
du ministère de la Marine et des Pêcheries,  
Ottawa, une liste des approvisionne-  
ments requis et des formules de sou-  
mission.

Toutes les soumissions doivent être  
strictement conformes au devis préparé  
par le Département, et l'on ne s'occu-  
pera pas des soumissions qui ne seront  
pas faites sur les formules de soumission  
fournies par le Département.  
Chaque soumission doit être accompa-  
gnée d'un chèque accepté par une ban-  
que canadienne payable au sous-ministre  
de la Marine et des Pêcheries, pour une  
somme égale à 5 pour cent du montant  
total de la soumission, comme garantie  
que le soumissionnaire accepté délivrera  
les effets demandés, en conformité du  
devis.

Le Département se réserve le droit  
d'accepter la totalité ou une partie quel-  
conque d'une soumission. Le Départe-  
ment ne s'engage pas à accepter la plus  
basse ni aucune des soumissions.  
Les journaux qui publieront cet avis  
sans y être autorisés par le Département  
ne seront pas payés.

G. J. DESBARATS,  
Sous-ministre de la Marine et des  
Pêcheries  
Ministère de la Marine et des Pêcheries,  
Ottawa, Canada, 11 avril 1910.



Par le présent les soussignés Thomas  
George Brigham, manufacturier ; George  
Edward Mulligan, hôtelier ; David  
Bernard Mulligan, hôtelier ; William  
Earl Hayes, Jr., comptable ; tous d'Ottawa  
et John Aylen, ingénieur civil, de  
North Bay, tous de la province d'Ontario,  
donnent avis qu'il sera fait deman-  
de au gouvernement provincial de la  
province de Québec, pendant la présente  
session, à l'effet de promulguer une loi  
incorporant une compagnie de chemin de  
fer sous le nom de "The Long Soo  
and Abitibi Railway Company", avec  
pouvoir de construire, équiper, exploi-  
ter et entretenir une ligne de chemin de  
fer partant d'un point sur les bords de  
la baie James entre la frontière provin-  
ciale et la rivière principale de l'Est de  
la province de Québec et le Long Soo à  
l'extrémité d'aval du lac Témiskaming,  
dans la province de Québec, et la rivière  
Moines, de la même province et d'ex-  
ploiter ce chemin de fer à l'aide de la  
vapeur, de l'électricité, ou de toute au-  
tre force motrice ; de le relier au chemin  
de fer Transcontinental National et au  
Canadien Pacifique, de construire, pos-  
séder et entretenir des éleveurs, des  
terrains, des aîs, des entrepôts, des  
navires, des bateaux, des hôtels, des  
ports, des parcs, et tout ce qui peut ser-

vir à des terminus de chemins de fer.  
D'acquiescer et de posséder des sources  
d'énergie hydraulique, des pêcheries,  
des mines, des terrains miniers et des  
droits miniers, de les développer et d'en  
disposer, ainsi que de leurs produits ;  
d'équiper, posséder des lignes télégra-  
phiques, téléphoniques et de transmis-  
sion d'énergie électrique nécessaires aux  
dits travaux. De faire des contrats et  
des arrangements ayant trait au trafic,  
avec des compagnies de chemins de fer,  
de navigation, de télégraphe, de télé-  
phone et autres ; et de vendre ou louer  
les dits travaux, et pour toutes autres  
fins nécessaires et incidentes, droits et  
privilèges y ayant trait.

Daté à Ottawa, ce 1er avril 1910.  
Les pétitionnaires  
Thomas George Brigham  
George Edward Mulligan  
David Bernard Mulligan  
William Earl Hayes, Jr.  
John Aylen.

**AVIS PUBLIC** est par le présent  
donné que les TERRES et HÉRI-  
TAGES sous mentionnés ont été saisis  
et seront vendus aux temps et lieux res-  
pectifs tel que plus bas mentionné.

**Cour de Circuit, District d'Ottawa.**

Ottawa, à savoir : } **MASSEY - HAR-**  
No 7593 } **RIS CO., LI-**  
MITED, Demanderesse, contre **FRANCE**  
**MORIN**, Défendeur, à savoir :  
Lot numéro quinze B (15 B), dans le  
rang D, du canton de Wright, dans le  
district d'Ottawa, conformément au  
plan et livre de renvoi officiels pour le  
dit canton, contenant trente acres, plus  
ou moins—avec les bâtisses sus-énumé-  
rées.  
Pour être vendu au bureau d'enregis-  
trément, dans la cité de Hull, le DIX-  
IÈME jour de MAI prochain, à DIX  
heures de l'avant-midi.

C. M. WRIGHT,  
Bureau du Shérif, Shérif,  
Hull, 5 avril 1910.

Province de Québec :  
District d'Ottawa :

**COUR SUPÉRIEURE**  
No. 2573.

William Olier Wilson, marchand, Al-  
bani Wilson, fille majeure, Wilfrid Mé-  
loche, comptable ; tous trois des cité et  
district de Montréal, y faisant affaires  
en société sous la raison sociale de "J.  
H. Wilson," comme marchands de fer,  
en leur qualité d'exécuteurs testamen-  
taires de feu J. H. Wilson, en son ri-  
vant de Montréal susdit.

Demandeurs,  
vs.  
David H. Marow, autrefois forgeron,  
de Brookdale, district d'Ottawa, main-  
tenant de Cap Winsant, État de New-  
York, un des États-Unis d'Amérique,  
Défendeur.

ET  
Andrew Currie, forgeron, de Brook-  
dale susdit,  
Tiers-saisi.

Il est ordonné au défendeur de com-  
paraître dans le mois.  
Hull, 20 avril 1910.  
GRONDIN & VINCENT,  
P. C. S.



**D**ES SOUSSIONS adressées au  
soussigné à Ottawa, et portant sur  
l'enveloppe "Soumission pour huile d'é-  
clairage et huile à combustible, seront  
reçues jusqu'à midi du

**SEPTIEME JOUR DE MAI 1910.**  
pour fournir et livrer à peu près 100,000  
gallons, plus ou moins, d'huile d'éclairage,  
et à peu près 40,000 gallons, plus  
ou moins d'huile à combustible, confor-  
mément au devis préparé par le Dépar-  
tement de la Marine et des Pêcheries.  
On peut obtenir des Percepteurs de  
douane à Toronto, Pétrole, Sarnia, et  
des Agents de ce Département à Mon-  
tréal, Québec, St-John, Halifax, et de  
l'Agent des Achats et des Entreprises,  
du Département de la Marine, à Ottawa,  
des devis et formules de soumission.

Chaque soumission doit être accompa-  
gnée d'un chèque de dépôt pour une  
somme égale à cinq pour cent du mon-  
tant de la soumission.

Les soumissions ne seront prises en  
considération que si l'huile est stricte-  
ment conforme au devis, et mise en  
coils tel que le veut le dit devis. Les  
collets et bidons contenant des échan-  
tillons d'huiles soumis avec les soumis-  
sions doivent aussi être strictement  
conformes au devis et seront considé-  
rés comme des échantillons des coils  
offerts.

Le Département se réserve le droit  
d'accepter la totalité ou une partie quel-  
conque d'une soumission.  
Les journaux qui publieront cet avis  
sans y être autorisés par le Départe-  
ment ne seront pas payés.

G. J. DESBARATS,  
Sous-Ministre de la Marine et des  
Pêcheries  
Département de la Marine et des  
Pêcheries,  
Ottawa, Canada, 6 avril 1910.

**IMPRIMERIE**

Le nouvel atelier d'imprimerie  
du "Spectateur", à l'angle des  
rues Principale et de l'Église, (en  
arrière l'ancien magasin de M.  
Maurice Bedard) est des plus mo-  
dernes.  
Nous pouvons exécuter tous les  
travaux, depuis les plus simples  
jusqu'aux plus compliqués, à des  
prix raisonnables, soit 25 POUR  
CENT MEILLEUR MARCHÉ que  
n'importe où ailleurs.  
Travail garanti, Livraison immé-  
diato. Une visite est sollicitée.